

DOSSIER

## Femmes migrantes, femmes plurielles

**Accompagner les personnes  
étrangères incarcérées,  
reportage à Poitiers**

**Rencontre avec Ahlam Shibli,  
auteur de Phantom Home**



Dans les permanences, les centres d'hébergement ou les centres de rétention les militants et militantes de La Cimade se confrontent à une multitude d'histoires dramatiquement absurdes. Cette rubrique est dédiée à ces histoires et les vôtres y sont les bienvenues !

Vous pouvez envoyer vos textes à [causescommunes@lacimade.org](mailto:causescommunes@lacimade.org)

### Des enquêtes plus que limite

Depuis dix ans, les suspicions accrues sur les mariages binationaux ont vu fleurir les circulaires visant à démasquer les mariages de complaisance. Il y eut, entre autres, la circulaire du 2 mai 2005 pour lutter contre les mariages blancs et celle du 22 juin 2010 pour les mariages gris. À chaque fois, un pas de plus vers les humiliations et l'intrusion sans limite dans la vie privée. Les enquêtes de police dérapent la plupart du temps. Outre la vérification de la communauté de vie, la compréhension de la même langue, ou la connaissance de l'autre, les enquêteurs s'attachent, par exemple, à vérifier s'il existe une photo des époux sur la cheminée et les deux brosses à dents dans la salle de bain, des sous-vêtements dans la penderie à linge, etc. (triste vision de la vie matrimoniale). De nombreux témoignages abondent sur la violence de ces interrogatoires : menaces, moqueries, questions sur la sexualité, remarques racistes sont monnaie courante. Cette chasse au mariage frauduleux est un fantasme bien malsain. Nous voyons passer toutes sortes de couples. Des étrangers, qui se sont servis de leur conjoint français pour

obtenir des papiers, plus encore des Français qui ont abusé de leur conjoint étranger, dont la situation administrative est conditionnée à la persistance de la communauté de vie. Mais surtout des couples qui s'aimaient profondément et qui n'étaient pas armés pour subir toute cette déferlante de haine et de violence. « Au commissariat, j'ai eu très honte, ils m'ont demandé combien de fois on faisait l'amour par semaine. Pourquoi je n'épousais pas un vrai Français. Ils étaient plusieurs et ils se moquaient de moi. Ali était dans une autre pièce. Quand ils ont fini, ils m'ont dit de partir et Ali est allé au centre de rétention. Je me suis retrouvée toute seule. » « C'est la quatrième fois qu'ils m'arrêtent. Ce sont toujours les mêmes. Là, ils m'ont bloqué par terre et ils m'ont dit Youssef, tu ne resteras pas en France. La où tu te cacheras, on sera toujours derrière toi. Pourtant, on est mariés depuis février. »

Pablo, publié dans Planète CRA n°34

### Du chiffre, toujours du chiffre

Jean-Eudes s'apprêtait à embarquer, muni de son passeport, sur un vol à destination du Cameroun, son pays d'origine. Et pourtant le préfet de la Seine-Saint-Denis, pour satisfaire sa course aux chiffres, va le placer en rétention aux frais du contribuable pendant quatre jours avant de l'expulser. Il était pourtant question de supprimer les quotas d'expulsion et les placements en rétention absurdes ?

Publié dans la crazette n°7

### Faire du chiffre en enfermant des personnes régulières, c'est pratique !

Malik est enfermé par le préfet de la Nièvre sur la base d'une décision d'expulsion annulée quelques mois plus tôt par le tribunal de Rennes, ce que la préfecture de Bretagne s'est bien gardée de dire ! Quand à Tony, il est resté enfermé une semaine par la préfecture de Seine-Saint-Denis, avant de parvenir à récupérer son autorisation de séjour de demandeur d'asile.

Publié dans la crazette n°7

## LE TRAIT DE... XAVIER GORCE

Xavier Gorce est dessinateur de presse, illustrateur et peintre à ses heures. Collaborateur du Monde.fr depuis 2002, il publie quotidiennement une courte bande dessinée. En 2004, il crée la série «Les Indégivrables», des manchots givrés d'une banquise pas si différente de notre monde.





## Regards

### 6 Actualités

#### Au centre pénitentiaire de Vivonne, l'accompagnement des personnes étrangères incarcérées

Reportage spécial de Causes communes à Poitiers.



### 10 Point chaud

Un tribunal délocalisé dans un centre de rétention: quelle indépendance pour la justice?

### 11 Initiatives

#### Prisonniers du désert

Une mission pour recueillir des témoignages de migrants au Nord Niger. Dans le chaos libyen se croisent ceux qui partent vers le Nord et les refoulés de Libye.

### 13 Juridique

Revirement de jurisprudence: les associations vont désormais pouvoir intervenir devant la Cour nationale du droit d'asile.

## Le dossier

### 14 Femmes migrantes, femmes plurielles



La migration n'a pas de sexe. Les femmes constituent près de la moitié des flux migratoires, un chiffre qui ébranle nos représentations.

### 22 Actions

L'association Femmes égalité se bat pour permettre aux femmes de défendre leurs droits.

### 22 Portrait

Itinéraire de Fatima Benomar, une femme en lutte.

### 23 Interview

En Europe, seules les plus diplômées et les mieux introduites peuvent aspirer à un statut légal. Avec Catherine Wihtol de Wenden, Docteur en Science politique.

## Trajectoires

### 26 Parcours

Réfugiée politique en France, Marie-Grâce a dû fuir le Rwanda. Sur la butte Montmartre, une colline connue de tous les Rwandais de Paris, elle nous parle de l'exil.



### 27 La chronique

Le tango des clichetons, par Hervé Hamon

### 29 Carnets de justice

Cour d'appel de Paris, le quotidien des audiences 35 bis.

## Expressions

### 30 Rencontre

Ahlam Shibli, artiste palestinienne, interroge dans son œuvre l'idée du chez soi. Elle nous invite à lutter contre les préjugés.



### 31 À lire, à voir

Le rôle de la femme dans les migrations à travers une sélection de films. Des romans et des livres jeunesse pour lire la migration au féminin.

### 34 Festival

Migrant'scène: fêtons les migrations au féminin!

## Édito

## Escalades

Une supposée «présence urticante et odorante des Roms» clamée par le président d'honneur du FN, un député centriste qui en appelle à Hitler contre les gens du voyage, un maire UMP de la Côte d'Azur qui sonne la révolte contre ces mêmes gens du voyage... La récolte estivale des petites phrases politiques nauséabondes a été bonne, merci. Elle est la marque d'un lâcher-prise dont se prévalent régulièrement certains politiques, rien de neuf donc sous le soleil.

Face à ces sordides sorties verbales, on se dit que le pouvoir actuel serait bien inspiré de porter dans le débat public un discours à contre-pied, un discours qui réaffirme les valeurs de solidarité et de vivre ensemble si nécessaires en ces temps de crise, un discours qui déconstruise aussi les idées reçues et les représentations fantasmées à l'égard de «l'étranger». Buzz médiatique oblige, le message du pouvoir, qui finalement restera en cette rentrée de septembre, tend à remettre en question, en France, le droit consacré au regroupement familial, interroge la compatibilité de l'Islam avec la démocratie, pointe comme une menace l'évolution démographique africaine. Les rétropédalages et les recadrements nécessaires n'y changeront rien, le mal politique est fait, et il fait mal à notre cohésion sociale.

Combien de gens meurtris par ces paroles politiques publiques, par ces surenchères intempestives qui les touchent au plus profond d'eux-mêmes? Comment derrière construire le vivre ensemble si les seuls discours politiques qui marquent sont ceux de la stigmatisation de l'autre, du migrant ou du musulman?

Pour ce numéro de *Causes communes*, c'est à un vivre ensemble «au féminin» auquel nous vous convions, à la rencontre de femmes migrantes qui peinent à se faire entendre, tant la figure simplifiée de l'immigration d'aujourd'hui est marquée par le sceau du masculin solitaire, venu rallier les pays du nord à des fins de survie ou de mieux-vivre économique.

Elles n'en sont pas moins là, d'autant plus déterminées que le chemin migratoire a été éprouvant, d'autant plus actives qu'elles doivent prouver encore davantage, d'autant plus fortes que leur situation, et de femme, et de migrante, les rend plus vulnérables aux discriminations et injustices sociales.

N'en déplaise, là encore, à nos représentations et clichés qui les cantonnent le plus souvent aux rôles d'épouses de migrants ou de victimes, les femmes migrantes existent, pour et par elles-mêmes, tributaires de notre incapacité collective à penser la complexité et la diversité de leurs situations et parcours de vie.

Jean Claude Mas | SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIMADE

 **lacimade.org**

Vous pouvez actuellement sur le site de la Cimade



➤ **Découvrir**  
le nouveau site  
du festival  
Migrant'scène et  
la programmation  
2013  
du 15 novembre  
au 1<sup>er</sup> décembre



➤ **Nouveau**  
la collection  
des produits  
militants  
Réinventons  
l'hospitalité

➤ **Commander**  
le calendrier  
du monde 2014



«Causes communes»  
le journal trimestriel de

**la Cimade**  
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENT: Patrick Peugeot  
64, rue Clisson 75013 Paris  
tél.: 01 44 18 60 50  
www.lacimade.org

ABONNEMENTS  
4 numéros - 1 an: 15€  
(étranger: 20€)

Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation. Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218

Imprimé sur papier provenant  
de forêts gérées durablement



COMMISSION PARITAIRE: 0513 G 90850

DÉPÔT LÉGAL: 4<sup>e</sup> trimestre 2013

DIRECTRICE DE PUBLICATION: Geneviève Jacques

RÉDACTEUR EN CHEF: Rafael Flichman

COMITÉ DE RÉDACTION: Françoise Ballanger, Maya Blanc, Célia Bonnin, Pierre-Yves Bulteau, Dominique Chivot, Michel Delberghe, Elisabeth Dugué, M.G., Anette Smedley, Didier Weill.

ICONOGRAPHIE: Célia Bonnin, Albert Chaibou, Jean-Lionel Dias, Bertrand Desprez, Cédric Faimali, Rafael Flichman, Fabrice Gaboriau, Eric Garault, Marion Osmont, Claire Soton, Ahlam Shibli, Vali.

ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO: Hervé Hamon, Alain Le Goanvic, Géraldine Magnan, Gérard Sadik.

PHOTO DE COUVERTURE: Dans la «jungle» érythréenne de Norrent-Fontes, 2009. © Marion Osmont

QUATRIÈME DE COUVERTURE: conception graphique Maxime Barbier, photo Thomas Millet.

CONTACT: causescommunes@lacimade.org

CONCEPTION GRAPHIQUE:

© ANATOME, Magdalena Holtz

MAQUETTE: atelier des grands pêcheurs

IMPRESSION: Imprimerie Moderne de Bayeux



AU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE VIVONNE

# Des personnes étrangères détenues sans papiers

Les permanences assurées révèlent des discriminations persistantes pour l'accès au droit.

Cet après-midi là du mois de juin a, une fois de plus, apporté son lot de situations délicates et de réalités insoupçonnées. À peine sortis du centre pénitentiaire de Vivonne, où ils assurent, chaque mois, une permanence auprès des personnes étrangères incarcérées, Anne-Sophie et Yves restent lucides en décryptant les requêtes qui leur ont été présentées. Mais il leur faut aussi être rassurants pour Richard et Brigitte, qui ont rejoint le groupe local « prisons » depuis peu. Pour la première fois, ces militants bénévoles ont franchi le portail blindé de ce nouvel établissement édifié en rase campagne, à une vingtaine de kilomètres de Poitiers. Ils ont subi les attentes aux portiques de sécurité, traversé les cours désertes et longé le dédale de couloirs jusqu'aux salles exiguës et impersonnelles du parloir de cet établissement où, depuis 2009, sont incarcérées près de 600 personnes, parmi lesquelles un peu moins de 15 % de personnes étrangères. Trois heures de présence et d'écoute leur ont suffi pour appréhender l'ampleur de la mission, la lourdeur et la complexité des procédures.

## Des cas désespérés

Condamné à deux mois de prison pour faux papiers et défaut de permis, un médecin géorgien, sous le coup d'une demande d'extradition, demande à bénéficier de l'asile politique, sans pouvoir fournir sur le champ la preuve des menaces et persécutions dont il pourrait être victime dans son pays. Auteur d'une agression contre un gendarme, un jeune Portugais, incarcéré depuis seize mois en attente de jugement, vit dans l'obsession d'échapper à une interdiction définitive du



© Bertrand Desprez / Agence VU

« En plus de la délinquance, la prison crée des sans papiers. On nous a fait croire que la double peine avait été abrogée, mais les arrêtés d'expulsion se multiplient »

territoire français où il vit avec sa famille depuis l'âge de sept ans. Trois ans avant sa libération, un jeune Congolais, condamné à quatorze ans de prison, sollicite de l'aide pour obtenir l'asile politique en Hollande par où

il est entré en Europe à l'âge de deux ans. Né d'un père algérien et d'une mère marocaine, privé de nationalité et de papiers, ce père de famille de 48 ans, qui multiplie les séjours en détention, s'inquiète de la situation de son

enfant de trois ans. Il est convaincu que les bénévoles de La Cimade de Poitiers pourront effectuer les démarches nécessaires à la préfecture de Bobigny en Seine-Saint-Denis, son lieu de résidence.

## L'exercice des droits

« On est souvent confrontés à des cas désespérés », relève Anne-Sophie. « Mais au moins, il faut tenter et faire les efforts nécessaires en étant conscients des faibles résultats », reconnaît-elle, en réfutant tout soupçon de compassion, notamment à l'égard de personnes condamnées pour des faits d'une extrême gravité. « L'essentiel de notre mission est de permettre aux étrangers d'exercer et de faire valoir effectivement leurs droits. La situation en prison n'est déjà pas simple. Elle l'est encore moins, lorsque s'ajoute l'absence de papiers ou de titre de séjour, à l'éloignement et la solitude », précise Yves, auparavant bénévole au centre de rétention administrative. Les préparatifs de la sortie restent une préoccupation majeure, en particulier en raison des difficultés rencontrées par les personnes détenues pour renouveler leur titre de séjour



© Bertrand Desprez / Agence VU

dans les préfectures ou effectuer les démarches dans les consulats. Il est tout aussi fréquent que, dès leur libération, certaines personnes détenues se retrouvent sous le coup de mesures d'éloignement et d'obligation de quitter le territoire prononcées plutôt en fin de semaine pour éviter les possibilités de recours.

## La double peine

« En plus de la délinquance, la prison crée des sans papiers. On nous a fait croire que la double peine avait été abrogée,

La maison d'arrêt de Valence. Février 2000.

mais les arrêtés d'expulsion se multiplient », confirme Caroline Bollati, responsable de la commission prison à La Cimade. « Les personnes étrangères représentent 18 % de la population carcérale, précise-t-elle. C'est une minorité qui n'est pas forcément visible. » Selon les témoignages recueillis par les 120 bénévoles assurant des permanences dans 75 établissements pénitentiaires – sur un total de 192 en France –, les pratiques discriminatoires persistent dans l'accès au droit. Une circulaire conjointe des ministères de la Justice et de l'Intérieur, publiée le 25 mars, était censée faciliter les démarches d'obtention et de renouvellement des titres de séjour pour les personnes étrangères en prison. Son application s'avère aléatoire, selon les services et les préfectures. Or, il s'agit bien d'un droit reconnu, qui doit faciliter les conditions de réinsertion et ainsi permettre d'éviter la récidive. Tout le monde a le droit à une deuxième chance.

■ Michel Delberghe

La maison d'arrêt de Valence. Février 2000.

Barreaux et caillebotis à la fenêtre d'une cellule du centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne.

© Contrôleur général des lieux de privation de liberté





LE MOT

# Jeunes

FRED HAILON EST CHERCHEUR ASSOCIÉ AU LABORATOIRE LIGÉRIEN DE LINGUISTIQUE DES UNIVERSITÉS DE TOURS ET ORLÉANS. SPÉCIALISTE DE L'ANALYSE DU DISCOURS MÉDIATIQUE, IL EST AUSSI MEMBRE DE L'OBSERVATOIRE DES PRATIQUES MÉDIATIQUES ÉMERGENTES DE MONTPELLIER.

## Comment le mot *jeunes* se trouve-t-il associé à l'immigration ?

Dans la presse et dans les discours politiques, on trouve le mot *jeunes* lexicalement associé aux mots issus de l'immigration ou *banlieues*, *cités*, *quartiers*. Par une euphémisation – qui relève du politiquement correct, d'une forme de discours consensuel – ce vocable désigne communément les jeunes Maghrébins. En outre, le pluriel de *jeunes*, parfois même dits en *bandes* ou *groupes*, évoque une généricité collective du danger. Ce vocable génère tout un imaginaire du complot, de la déstabilisation.

## D'où vient cette association lexicale ?

Le lien jeunes-immigration relève du sous-entendu idéologique. Depuis quarante ans, il constitue le leitmotiv du discours du Front national et de ceux que l'on appelle les Identitaires. Dans les années 90, les journaux de l'extrême droite, sous le coup de la loi Gayssot-Rocard, ont préféré « *jeunes* » ou *Jeunes* – les guillemets ou la majuscule devenant des marques idéologiques – à *Maghrébin* ou d'*origine maghrébine*. Ces codages servent à créer une connivence avec le lecteur partisan, du type « entre nous, nous voyons bien ce que cela signifie... *immigrés* et *délinquants*. » Dans une scénographie infinie de la France malade, victime, cet usage a permis de faire vivre l'équation immigration = insécurité. Lors des élections de 2002, j'ai constaté ces porosités lexicales dans d'autres supports de presse, tels *Le Figaro*, *Le Monde* aussi parfois et des journaux locaux\*.

## Quelles conséquences engendre cet usage du mot *jeunes* ?

Ce vocable déploie un discours radical, d'exclusion et de stigmatisation. Les crises des banlieues de 2005 et 2007, l'épisode de la gare du Nord lors des élections de 2007, l'été 2010 à Grenoble puis le mois d'octobre 2012 à Echirolles ont permis de réactualiser, de conforter la figure des *jeunes* comme force de perturbation. Ce glissement idéologique se nourrit mutuellement des pratiques discursives politiques et médiatiques, en particulier dans des contextes de désordres sociaux. Le lien jeunes-immigration se construit dans un discours social qui cherche sans cesse les responsables des maux de la société. ■

**Propos recueillis par Maya Blanc**

\* Fred Hailon, *Idéologie par voix/e de presse*, L'Harmattan, 2011.

MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

# Le dispositif MIE à l'épreuve du terrain

Le dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (MIE) a été signé le 31 mai dernier. Entre, d'une part, les ministères de la Justice, de l'Intérieur, des Affaires sociales et de la Santé et, d'autre part, l'Association des départements de France. Cette mesure tente de répondre à une situation devenue grave. Des départements, en manque de places et de moyens, accueillaient ces jeunes gens dans des conditions dégradées, d'autres, de plus en plus nombreux, refusaient de les accueillir malgré des décisions de justice. Désormais, lorsque les procureurs de la République sont saisis par les conseils généraux, les MIE sont réorientés vers des départements moins saturés. Une cellule nationale, pilotée par la Protection judiciaire de la jeunesse, orchestre cette répartition géographique. Le 22 juillet, Christiane Taubira a installé un comité chargé de suivre la mise en œuvre du nouveau dispositif. Présidé par la Garde des Sceaux et piloté par le ministère de la Justice, il regroupe des représentants de l'État et des départements,



Rassemblement devant l'Aide sociale à l'enfance de Paris le 14 juin 2013, journée de mobilisation inter-associative pour un accueil digne des mineurs étrangers isolés.

Square Villemin à Paris, pique-nique participatif du 14 juin 2013, journée de mobilisation inter-associative pour un accueil digne des mineurs étrangers isolés.



Le 18 septembre, se réunit pour la deuxième fois le comité de suivi du nouveau dispositif national relatif à l'accueil des mineurs isolés étrangers. Vaste chantier face à une situation toujours aussi alarmante.

des magistrats, des experts, ainsi que La Cimade, La Croix Rouge et France Terre d'Asile. La Cimade a demandé que d'autres associations soient invitées à se joindre au comité, notamment celles qui ont des compétences en matière de protection de l'enfance. Au cours de la première réunion, La Cimade a regretté le caractère non contraignant du nouveau dispositif et le risque que des conseils généraux continuent à refuser de prendre en charge des mineurs. Elle a également dénoncé l'absence de proposition concernant la situation alarmante en Outre-mer. Pour d'autres membres du comité, c'est l'estimation à laquelle se réfère l'État qui est problématique : 1500 MIE arriveraient chaque année sur le territoire. En réalité, ce nombre ne cesse d'augmenter. Certains départements estiment

insuffisants les moyens alloués par l'État. La circulaire du 31 mai évalue leur remboursement à hauteur de 250 euros par jour et par MIE. La durée de cette aide se limite à cinq jours, consacrés à la vérification de la minorité des jeunes et à leur absence d'attaches. Elle est jugée trop courte. Autre pierre d'achoppement : le dispositif national ne prend pas en compte les personnes arrivées avant le 1<sup>er</sup> juin 2013... À entendre la polémique lancée l'été dernier par le président du conseil général de Mayenne, qui a souhaité mettre fin à l'accueil des MIE sur son département, il reste beaucoup à faire pour qu'une approche globale et affranchie de l'obsession de la fraude soit mise en œuvre par l'État et les départements sur l'ensemble du territoire. Pour que ces jeunes soient réellement protégés. ■ **M. B.**

# Geneviève Jacques, nouvelle présidente de La Cimade

Celle qui fut secrétaire générale succède à Patrick Peugeot.

Il semblerait superflu de présenter ici Geneviève Jacques. Celle qui a succédé le 15 juin dernier à Patrick Peugeot à la présidence de La Cimade n'incarne-t-elle pas le mouvement à travers sa longue histoire d'engagements successifs ? Non seulement parce qu'elle a déjà exercé une responsabilité importante, celle de secrétaire générale (1988-96), mais aussi parce que ses activités extérieures, notamment à Genève avant et après ce double mandat, n'ont jamais donné l'impression qu'elle avait alors délaissé le mouvement. Tout a commencé pour elle à Marseille dès les années 1960, lorsqu'étudiante, elle donnait des cours d'alphabétisation. Son militantisme s'est ensuite forgé aux côtés de son mari André, avec l'accueil des réfugiés latino-américains au foyer de Massy. Elle continue aujourd'hui de venir à la permanence « Espace santé droit » à Aubervilliers,

une présence qu'elle tient à préserver. Ces choix montrent bien ce qui la caractérise : d'abord l'engagement sur le terrain, mais aussi une réflexion concrète débouchant sur l'action. Consciente que La Cimade est confrontée à des défis internes et externes, au beau milieu d'un « climat délétère à l'encontre de tout ce qui est étranger », la nouvelle présidente esquisse déjà quelques remarques : « ne plus se limiter à des permanences d'aide » mais « chercher des moyens d'action nouveaux » et de « nouvelles formes de manifestation. » Elle qui connaît bien cette maison entend mener une réflexion stratégique sur les priorités et sur la définition du projet associatif. On devine qu'avec sa compétence et son enthousiasme, Geneviève Jacques ne semble pas impressionnée par l'ampleur du défi. ■ **Dominique Chivot**





UN TRIBUNAL DÉLOCALISÉ DANS UN CENTRE DE RÉTENTION

# Une justice indépendante ?



© Mathilde Mariette

Quel sens peut avoir une justice rendue chez l'une des parties ? Imaginez que vous êtes en conflit avec le propriétaire de votre logement, que vous saisissez un juge pour qu'il se prononce en votre faveur, mais que celui-ci vous convoque dans les luxueux locaux de votre propriétaire. Comment pourriez-vous croire un instant à l'impartialité d'une telle justice ? Pour les étrangers, qui seront prochainement jugés dans le tribunal délocalisé au centre de rétention du Mesnil-Amelot, la situation est bien plus dégradée. Ce tribunal n'est pas un lieu dédié à la justice, avec toute la symbolique propre à un tribunal. Il est par ailleurs très difficile d'accès et peu à même d'assurer la publicité des débats. Enfin, le juge se prononcera à deux pas des pistes de l'aéroport de Roissy, sous le bruit assourdissant des avions qui acheminent les expulsés vers leur pays d'origine, en quelque sorte sous la sanction qui les attend ! La délocalisation de ces audiences est une ancienne idée que le précédent gouvernement avait tenté de mettre en œuvre à l'intérieur même des centres de rétention de Marseille et de Toulouse. Ces tribunaux délocalisés avaient dû fermer suite à la censure de la Cour de Cassation en 2008. Cependant, d'autres ont perduré depuis, à quelques pas des centres de rétention de Coquelles et de Marseille.

La volonté de l'État de mettre en place une justice d'exception pour les étrangers porte – pour l'instant – sur un domaine bien précis : les audiences du juge des libertés et de la détention. Habituellement, ce juge siège au tribunal de grande instance (TGI) où il est amené à se prononcer sur toutes les questions liées à la privation de liberté. Il ordonne notamment la prolongation de l'enfermement ou la remise en liberté des personnes en instance d'expulsion. Deux nouveaux tribunaux délocalisés sont sur le point de voir le jour : le TGI de Bobigny, dans l'enceinte même de la zone d'attente de l'aéroport de Roissy, et le TGI de Meaux, accolé au centre de rétention du Mesnil-Amelot, au

À l'heure de boucler ce numéro de *Causes communes*, les dates des premières audiences ne sont pas encore connues. Un démarrage au TGI de Meaux délocalisé pourrait intervenir le 30 septembre. Ce tribunal a été pensé dès la conception du nouveau centre de rétention du Mesnil-Amelot, en activité depuis le 1<sup>er</sup> août 2011. La parcelle est unique, un seul permis de construire a été déposé et le tout est encerclé par une même enceinte grillagée. À l'origine, il n'y avait qu'une unique entrée pour tout le site... mais depuis, le ministère de l'Intérieur a prévu une entrée « indépendante. » Reste à savoir si les escortes de police vont avoir la patience de traverser deux fois une

## Sous prétexte de rationaliser la procédure et de réduire les coûts des escortes de police, le gouvernement est disposé à sacrifier l'indépendance et l'impartialité de la justice.

bord des pistes du même aéroport parisien. Des associations de défense des étrangers, des avocats et des magistrats se sont mobilisés contre ces nouveaux projets. Leurs initiatives ne font pas reculer le gouvernement. Sous prétexte de rationaliser la procédure et de réduire les coûts des escortes de police, il est disposé à sacrifier l'indépendance et l'impartialité de la justice. Ouvrir aujourd'hui une salle d'audience dans un centre de rétention ne fait qu'entériner l'idée qu'en France, les personnes étrangères n'ont accès qu'à une justice au rabais, une justice d'exception, à l'écart de celle des Français.

route à forte circulation pour tenter d'alimenter la fiction ou simplement passer par le parking du centre de rétention qui communique avec celui du tribunal. ■  
**Rafael Flichman**

### + EN SAVOIR PLUS

Retrouver la lettre ouverte à Madame Taubira du 18 juillet 2013 sur le site de La Cimade.

Signer la pétition « Stop à la délocalisation des audiences ».

Lire la tribune « Défendre et juger sur le tarmac » publiée dans *Libération* le 6 juin 2013.

ENQUÊTE

# Prisonniers du désert

Quand associations et cinéastes se rejoignent pour recueillir des témoignages de migrants.



© Albert Chaibou

Loujina Tounkaranké (de l'arabe *Loujina* « comité » et du soninké *Tounkaranké* « aventurier », « migrant ») récidive. Piloté par La Cimade et l'association nigérienne AEC (Alternatives Espace Citoyen), ce collectif regroupe des associations de différents pays du Maghreb et d'Afrique de l'Ouest œuvrant pour la défense des droits de l'homme. En 2010, il publiait « Prisonniers du désert », enquête sur les conséquences des politiques migratoires européennes à la frontière Mali-Mauritanie. » L'enquête s'est poursuivie à la fin de l'année 2012, en se déplaçant au Niger où les suites du conflit libyen chassent les migrants dans le désert. Quatre membres d'AEC – Abba Kiari Arimi, réalisateur, Abdoulaye Mato, cameraman, Albert Chaibou, journaliste, Saidou Amadou, assistant au projet Migrations d'AEC – ainsi qu'un membre

de l'Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme, ont accompli un périple de près de trois semaines dans le désert du Ténéré. Munis des autorisations indispensables, ils se sont rendus à Agadez, où ils ont loué deux « 4x4 », recruté chauffeurs et guides. Ils se sont ensuite engagés dans le désert qu'ils ont parcouru jusqu'à la frontière libyenne. La zone est dangereuse ; les convois peuvent être attaqués et les voyageurs abandonnés dans le désert. Au départ, malgré les conseils reçus localement, les membres de l'équipe ont choisi de voyager sans escorte : un chauffeur touareg, impliqué dans la rébellion des années 70, et un guide Toubou, connaissant bien la région et ses périls, constituaient à leurs yeux une protection suffisante. Mais le retour s'est effectué en compagnie d'un convoi militaire qui escorte les voyageurs dans le désert. Les membres d'AEC ont rencontré



© Albert Chaibou

de nombreux migrants, d'abord à Agadez, puis tout au long de leur périple qui les a menés jusqu'à l'oasis de Dirkou, point de passage obligé pour ceux qui partent en Libye ou en reviennent. Dans les ghettos (dortoirs où s'entassent les migrants pendant que les passeurs organisent le voyage), dans un hangar près d'un puits tari où les voyageurs trouvent un abri temporaire, dans un centre de réception assurant la prise en charge humanitaire ●●●





© Albert Chaibou

Ils ont parlé avec ces migrants qui parcourent la route dans les deux sens : ceux qui partent vers le Nord croisent ceux refoulés de Libye, d'Algérie ou du Maroc.

... des personnes refoulées de Libye, ils ont parlé avec ces migrants qui parcourent la route dans les deux sens : ceux qui partent vers le Nord croisent ceux refoulés de Libye, d'Algérie ou du Maroc. Tous parlent volontiers et beaucoup acceptent d'être filmés : une dizaine d'heures d'entretiens ont pu être enregistrées. Albert Chaibou a été impressionné par la solidarité qui règne dans le désert, mais surtout, dit-il, « par la résilience des migrants. Malgré les dangers (juste après

notre passage, une attaque a causé des morts), malgré le froid, la poussière, les conditions très dures, ils continuent à partir. Ils n'ont pas d'autre espoir, on sent qu'ils sont acculés. » Outre un rapport, l'expédition donnera lieu à un film. Un premier montage de celui-ci a été présenté aux membres d'AEC. La version finale était quasiment terminée cet été. Le rapport, en cours de rédaction par AEC et La Cimade, devrait être publié à la fin de l'année. ■ **Élisabeth Dugué**



© Albert Chaibou



© Albert Chaibou

DROIT D'ASILE - CONSEIL D'ÉTAT

# UNE OUVERTURE POUR L'INTERVENTION DES ASSOCIATIONS

Dans une décision de la section du contentieux du 25 juillet 2013, le Conseil d'État revient sur une jurisprudence vieille de 56 ans, en considérant que les associations peuvent intervenir volontairement à l'appui d'un demandeur d'asile devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

de contentieux des réfugiés, depuis un arrêt de 1982, la CNDA juge en plein contentieux, c'est-à-dire qu'elle n'annule pas la décision de l'Ofpra au regard de sa régularité ou de sa légalité, mais examine tous les éléments du dossier – y compris postérieurs à la décision – pour accorder ou non une protection internationale.

statutaire des associations intervenantes (Les Amis du Bus des Femmes ont pour but de lutter contre la traite des êtres humains) et leur action rendent leurs interventions admissibles devant le juge de l'asile, c'est à dire la CNDA. Désormais, une association de défense du droit d'asile ou des droits de l'Homme pourra donc présenter une intervention volontaire devant la CNDA et apporter, soit son expertise sur la situation dans un pays dont est originaire le demandeur, soit alimenter le débat juridique. La Cimade, la Ligue des droits de l'Homme et le Comede avaient déjà tenté de le faire – sans succès – sur les décisions de l'Ofpra rejetant les demandes d'asile de personnes aux empreintes digitales inexploitable.

*Au fur et à mesure, la jurisprudence avait admis des exceptions, à tel point que le rapporteur public la qualifie d'une « obscure clarté »*

Le 29 avril 2011, dans une décision inédite, la CNDA avait considéré qu'une Nigériane ayant fait l'objet de pratiques occultes, puis qui avait été envoyée à Paris pour se prostituer, devait être reconnue comme réfugiée. Cette décision était motivée, car la jeune femme appartenait au groupe social des victimes de la traite et qu'elle risquait des persécutions en cas de retour, que les autorités ne seraient pas en mesure d'empêcher. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) s'est pourvu en cassation contre cette décision. La Cimade et Les Amis du Bus des Femmes étaient intervenus volontairement à l'appui de la réfugiée.

La jurisprudence du Conseil d'État depuis 1957 et un arrêt Ville de Royan fixaient comme condition, pour que l'intervention soit recevable, que la personne justifie d'un droit auquel la décision est susceptible de porter préjudice. Mais au fur et à mesure, la jurisprudence avait admis des exceptions, à tel point que le rapporteur public la qualifie d'une « obscure clarté. » En matière de contentieux des réfugiés, la question était inédite. Le rapporteur public avait conclu, lors de l'audience du 12 juillet, au rejet des interventions.

## Le Conseil d'État ne suit pas le rapporteur public

Dans sa décision du 25 juillet 2013, le Conseil d'État ne le suit pas et revient donc sur son ancienne jurisprudence en considérant qu'« est recevable à former une intervention, devant le juge du fond comme devant le juge de cassation, toute personne qui justifie d'un intérêt suffisant eu égard à la nature et à l'objet du litige. » L'objet

## Cassation de la décision de la CNDA

Si le Conseil d'État déclare recevables les interventions, il ne les suit pas dans leurs conclusions de maintenir la décision d'accorder l'asile à la jeune femme nigériane victime de la traite. La CNDA devra donc réexaminer la question, mais cette fois-ci en prenant en considération les interventions des associations. ■ **Gérard Sadik**

## Un revirement de jurisprudence ?

Or ces interventions volontaires n'allaient pas de soi. En matière de justice administrative, l'intervention est volontaire, dès qu'une personne s'associe spontanément à un requérant ou à un défendeur et fait les mêmes conclusions que lui. En matière





© Claire Soton, Grigny, juillet 2004

# Femmes migrantes, femmes plurielles

L'image traditionnelle du migrant est celle d'un homme. Pourtant, les femmes constituent aujourd'hui près de la moitié des flux migratoires. Qu'elles partent sans leur conjoint ou qu'elles soient célibataires, elles offrent des profils de plus en plus diversifiés. Elles sont notamment plus diplômées que par le passé. C'est à cette population davantage vulnérable aux mauvais traitements et insuffisamment étudiée que le dossier de ce numéro est consacré. Il s'arrête sur les discriminations spécifiques que subissent

ces femmes. Il pointe également la politique des États européens qui rechignent à reconnaître le caractère distinctif des violences qui leur sont faites. Dans ces pages, la sociologue Catherine Wihtol de Wenden y explique que seules les plus diplômées et les mieux introduites peuvent aspirer à un statut légal. Un dossier illustré par le témoignage d'une association engagée dans le droit des femmes comme « Femmes égalité » et par celui d'une activiste féministe, Fatima Benomar.





# Nouveaux regards sur les migrations féminines

La migration n'a pas de sexe. Hommes et femmes voyagent, quittent leur pays, cherchent un ailleurs plus favorable, sans distinction de genre. La gente féminine représente ainsi 49 % des migrations mondiales, du nord au sud, et du sud au nord. Moins visibles que leurs homologues masculins, les femmes ont pourtant toujours été là. En France, elles sont même majoritaires. Un chiffre qui « ébranle nos représentations »<sup>1</sup>, rappelle La Cimade, et qui brise l'idée selon laquelle les flux migratoires seraient essentiellement formés par des hommes, originaires de pays du Sud. Fait récent, les femmes sont de plus en plus nombreuses à migrer seules, ce qui bat également en brèche les prétendus effets amplificateurs du regroupement familial, instauré en 1974...

**Rares sont celles qui trouvent un emploi correspondant à leur niveau de qualifications.**

Dans l'Hexagone, désormais, quatre migrants sur dix laissant un conjoint derrière eux sont des femmes, sans compter celles qui partent célibataires. « La scolarisation croissante des femmes dans leur pays d'origine et leur accès à l'enseignement supérieur jouent sans doute ici un rôle déterminant, analysent Cris Beauchemin, Catherine Borrel et Corinne Régnard, membres de l'Institut national d'études démographiques et de l'Institut national de la statistique et des études économiques<sup>2</sup>, dans un article publié récemment. Les femmes migrantes sont aujourd'hui remarquablement similaires aux hommes, tant du point de vue du statut administratif que de la situation matrimoniale à l'arrivée. Au fond, la féminisation de la population migrante témoigne d'une mutation profonde du régime de migrations en France, dont le fait marquant est moins la montée des migrations familiales que la diversification des profils féminins. »

## Différence de traitement

Pour les femmes non plus, la migration n'a rien d'un chemin pavé de roses... Sur la route, par les passeurs ou leurs auxiliaires, les femmes sont particulièrement mal traitées, et subissent davantage de violences, parfois d'ordre sexuel. Les femmes partent pour fuir pauvreté, régimes instables et conflits armés, mais aussi pour échapper aux violences ou discriminations spécifiques à leur sexe. 34 % des demandes



23 juin 2010  
rencontre avec  
Julie, une femme  
originnaire d'Haïti.

d'asile en France en 2011 ont été déposées par des femmes. Elles doivent enfin composer avec des règles de plus en plus restrictives pour obtenir un titre de séjour. Une fois arrivées en France, nombreuses sont celles qui entrent dans la clandestinité, faute d'obtenir des papiers, ce qui les rend, davantage que les hommes, vulnérables aux mauvais traitements. Hormis celles qui sont victimes des réseaux de traite, une large majorité des prostituées en France sont étrangères, seules, précaires et sans-papiers. Malgré leur nombre et ces conditions de vie difficiles qui les exposent, les femmes sont étonnamment

Les femmes ont toujours été présentes sur les chemins de la migration. Aujourd'hui, nombre d'entre elles s'embarquent dans cette aventure sans compagnon. Une fois arrivées en France, ces migrantes subissent de plein fouet les violences et discriminations sexistes, tout en bénéficiant par ailleurs d'une relative clémence de la part des autorités.



© Céla Bonnin

Kheira travaille au service des personnes. La famille de la femme sur la photo a signé un vrai contrat de travail à Kheira pour qu'elle s'occupe d'elle. Après des années de travail au noir pour cause d'employeurs sans scrupules, c'est ce premier contrat officiel qui a permis à Kheira d'être régularisée en 2010.

impliquées que les hommes dans des activités illégales, la justice est également plus clément vis-à-vis du sexe féminin, préférant à l'enfermement, le sursis, les amendes ou les peines aménagées.

## Double discrimination

Le pourcentage de femmes seules et diplômées qui migrent augmente lui aussi régulièrement, mais rares sont celles qui trouvent un emploi correspondant à leur niveau de qualifications. Elles font ainsi face à une double discrimination, comme le souligne un article d'*Alternatives économiques* de mai 2013 : étrangères, on ne reconnaît pas leurs compétences, leur savoir-faire et leurs formations ; femmes, elles subissent les clichés auxquels leur genre est associé et se retrouvent largement cantonnées à des tâches domestiques (nounous, garde-malade, femmes de ménage, etc.) Un phénomène qui rejoint l'explosion des services à la personne dans les pays du nord, en France comme dans le reste de l'Europe. La conséquence de ces emplois mal rémunérés, souvent à temps partiel et peu structurés, est une grande précarité et une forme d'isolement. « Ceci est vrai pour les femmes immigrées dans leur ensemble, mais plus encore pour les femmes étrangères en situation irrégulière pour qui il est très difficile d'obtenir des papiers faute de preuves légales de leur travail », relève La Cimade. Ce déclassement est souvent mal vécu, surtout lorsque les migrantes laissent derrière...

beaucoup moins représentées que les hommes en centre de rétention (8,1 % en 2011), où elles subissent par ailleurs des atteintes spécifiques (voir encadré). Cette sous-représentation s'explique au regard des chiffres concernant la population française dans son ensemble : les femmes sont moins contrôlées au faciès que les hommes ; 16,7 % seulement des personnes, mises en cause par les services de police français, sont des femmes selon le dernier chiffre de l'Observatoire national de la délinquance ; enfin, les femmes ne représentent que 3,3 % des détenus au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Si les femmes sont moins souvent

<sup>1</sup> Voir le Petit guide pour conjuguer la migration au féminin édité par La Cimade à découvrir sur [www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)

<sup>2</sup> Populations et sociétés, « Les immigrés en France : en majorité des femmes », n°502, juillet-août 2013. Disponible sur [www.ined.fr](http://www.ined.fr)







...elles des parents, un ou des enfants, qu'elles confient à leur tour, formant ce que la chercheuse en sciences politiques Caroline Ibos appelle « la chaîne du care<sup>3</sup> ». Mais « à certains égards, l'émergence d'un marché mondial du soin d'autrui semble libérer des trajectoires. Ainsi, les femmes, qui migrent seules pour gagner leur vie à l'autre bout du monde, s'affranchissent de la tutelle masculine. Et si ces femmes semblent en situation de subordination dans la

3 | <http://www.metropolitiques.eu/La-mondialisation-du-care.html>

### Moins visibles que leurs homologues masculins, les femmes ont pourtant toujours été là.

société occidentale où elles travaillent, elles acquièrent un tout autre statut dans leur société d'origine. » Ce qui, selon la chercheuse, contribue à adoucir une vie solitaire, essentiellement consacrée au travail, et « à reconfigurer les relations entre les sexes ».

#### Vecteurs d'intégration ?

Depuis une petite décennie, les femmes sont également légèrement plus nombreuses que les hommes à accéder à la nationalité française. Là encore, leur traitement diffère. Les documents officiels, encadrant la politique d'immigration, insistent tous sur la nécessité de « s'appuyer » sur les femmes, et de cibler plus particulièrement cette population, au même titre que les jeunes, les personnes âgées ou les réfugiés... Considérées comme plus responsables et plus impliquées, elles sont aussi légèrement plus nombreuses à signer des Contrats d'accueil et d'intégration. Pour les autorités comme pour le secteur parapublic ou associatif, les femmes sont un « vecteur d'intégration ». Une position à double tranchant, alors même que l'immigration sélective fait débat. « L'ave-

Portrait de Naboudou Bamba, 21 ans, étudiante ivoirienne qui a été régularisée en septembre 2006, après avoir passé 4 ans sans papiers. Vit à Paris, porte de Charenton, travaille comme serveuse dans des restaurants en plus de ses études d'infirmière.



© Cécile Faimati / Argos / Pictetank

nir de l'« immigration choisie » laissera une place importante à l'« importation » de femmes seules. Ces évolutions en cours pourraient très rapidement nous conduire à revoir nos modes d'intervention liés aux rapports sociaux de sexe, décortiquait finement Emmanuel Blanchard dans un article paru

dans la revue *Plein droit* du Gisti, en 2007. Il se pourrait ainsi qu'à brève échéance, on doive défendre le regroupement familial pour qu'en pratique il s'applique également aux conjoints et non aux seules conjointes. » Un sacré pied de nez aux clichés.

— M. G.

## Des femmes enceintes enfermées

Le changement de gouvernement n'a pas modifié les pratiques précédentes et plusieurs dizaines de femmes enceintes, en situation administrative irrégulière, continuent d'être enfermées chaque année. Situé sous le palais de justice au cœur de la capitale, le centre de rétention administrative (CRA) de la Cité est réservé aux femmes. En 2012, au moins 17 femmes enceintes y ont été enfermées, et plusieurs drames ont eu lieu. Au point que l'Assfam, Association Service Social Familial Migrants, intervenant dans ce centre, s'en est publiquement inquiétée. En février 2012, une Marocaine est arrêtée, elle refuse l'embarquement dans l'avion censé l'expulser vers le Maroc. Pour elle, il est absolument inenvisageable d'y être renvoyée

enceinte et non mariée. Au trente et unième jour de sa rétention, elle est conduite pour une IVG à l'hôpital Cochin à Paris, puis expulsée. Sa retenue au CRA a duré quarante jours. « Elle aurait gardé son enfant et serait restée avec le père, qui voulait reconnaître l'enfant, s'ils n'avaient pas été séparés », témoigne Colomba Del Corso, coordinatrice de l'activité de l'Assfam dans les CRA. La même semaine, une jeune Roumaine de 21 ans est prise de violentes douleurs au ventre lors de son interpellation. À son arrivée au CRA, elle fait une fausse couche. « Honnêtement, le même genre de situation pourrait tout à fait avoir lieu aujourd'hui en 2013 », souligne Colomba Del Corso. Des cas du même type ont en effet été signalés

dans d'autres CRA. Globalement, si les femmes enceintes de moins de trois mois sont quasi systématiquement expulsées, la rétention des autres ne dure généralement pas au-delà de dix jours. Mais l'évolution des situations dépend des pratiques locales et du bon vouloir des unités médicales. En juin 2013, au CRA du Palais de justice, une Guinéenne enceinte de presque quatre mois, qui souffrait de douleurs et de vomissements, est restée enfermée plus de trente jours. Quant aux femmes, dont la grossesse dépasse les sept mois, elles sont presque toujours libérées. Est-ce parce que les compagnies aériennes refusent de les prendre en charge ? — **Géraldine Magnan**



POINT DE VUE

## L'invisibilité des femmes migrantes

La France est un vieux pays d'immigration où l'arrivée de travailleurs-es migrants-es remonte à la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Pourtant, la société française, ses élites politiques tout autant que ses chercheurs, ont tardé à reconnaître ouvertement l'existence d'un tel phénomène propre à bien d'autres sociétés capitalistes. Dès lors qu'elle a eu lieu, une telle reconnaissance s'est réalisée ouvertement, mais pas pleinement, en continuant à éclipser la présence féminine, puis en restituant une vision des migrantes prisonnière de logiques aveuglantes. Selon l'anthropologue Adelina Miranda, la conception du départ des femmes comme étant nécessairement lié à la migration masculine qui l'aurait précédée a empêché de voir que, depuis la fin du XIX<sup>e</sup>, des femmes partaient seules, sans nécessairement poursuivre l'objectif de rejoindre leur époux. Y compris dans des contextes ruraux, qui ont été moins étudiés que les milieux urbains. Les « rejoignantes » et les « migrantes seules » coexistent. Mais, on ne peut pas pour autant affirmer que la deuxième modalité migratoire soit porteuse d'une poussée émancipatrice, en contrepoint d'une absence d'autonomie, laquelle serait spécifique aux migrantes issues du regroupement familial.

Il n'en demeure pas moins que l'ancienne cécité de la recherche française en matière de migrations féminines a été en partie attribuée aux ambiguïtés des politiques d'immigration françaises. En effet, les travaux de Nasima Moujoud et Jules Falquet nous montrent que celles-ci sont susceptibles de solliciter et à la fois d'« invisibiliser » l'inscription dans le travail des migrantes, notamment pour ce qui relève des activités domestiques. Or, l'expérience empirique montre que de nombreux autres interlocuteurs, syndicalistes ou inspecteurs du travail, peuvent également contribuer au déni de la présence de migrantes. Comme par exemple dans des secteurs de l'industrie des viandes où les ouvrières françaises ont été préalablement assignées à des tâches dites de précision, avant l'arrivée des migrantes et des prestataires de services à l'international. Dans le même temps, l'augmentation contemporaine des migrantes recrutées dans le cadre de la domesticité et du care, des services aux entreprises, de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire, du tourisme et du loisir ou encore des secteurs hautement qualifiés ne semble pas justifier l'engouement et la sur-médiatisation contemporaine développée à l'égard des saisonnières qui migrent seules. La difficulté de situer historiquement la migration et l'inscription dans le salariat de ces femmes est certaine dans la mesure où cet objet se trouve « à la croisée d'espaces et d'historiographies multiples », selon la sociologue Sabah Chaïb.

Enfin, il importe de relever que les enjeux du salariat ont contribué à mettre dans l'ombre le vécu du racisme et la subjectivité de ces femmes, ce qui émerge en revanche dans les rares recherches sur la religion des migrantes. Largement appréhendées pour les « descendantes maghrébines », le rapport au religieux des migrantes (sous forme de reproduction, transmission intergénérationnelle, conversions ou « abandon ») montre pourtant les limites de travaux qui interrogent le couple émancipation/domination circonscrit à la sphère du salariat. —

SIMONA TERSIGNI | MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN SOCIOLOGIE À L'UNIVERSITÉ PARIS-EST-NANTERRE (SOPHIAPOL).







MOBILISÉES

# Des femmes en lutte pour leurs droits

L'association Femmes égalité, née en 1987, se bat pour permettre aux femmes françaises et étrangères de défendre leurs droits.



© Célia Bonnin

Kheira, Paris, 2013.

« Salariées, retraitées, au chômage ou au foyer, françaises ou immigrées, avec ou sans papiers, nous défendons les intérêts et les aspirations des femmes travailleuses, des milieux populaires. » En rappelant cette phrase de la plateforme de l'association, sa présidente, Ana Azaria, souligne un principe essentiel de Femmes égalité : ne pas perpétuer le ghetto auquel la société assigne les femmes étrangères, mais inscrire leur action dans un ensemble plus large de luttes contre toutes les discriminations dont les femmes sont victimes. « Les femmes qui viennent nous voir dans nos permanences, dit-elle, sont confrontées à toutes sortes de problèmes – séjour, travail... – que nous traitons avec nos partenaires qui sont, selon les cas, les syndicats ou des associations comme La Cimade. La plupart sont des femmes seules qui travaillent dans les services à la personne. C'est un secteur très dur ! Beaucoup de travail au noir, sans contrats de travail ni feuilles de paye, des employeurs – surtout des particuliers – très dispersés, d'où la difficulté des régularisations, et de l'ensemble des conditions de travail. Nous nous battons – avec les syndicats – pour négocier des conventions collectives dans le secteur, en prenant en compte les différents types d'employeurs : entreprises, associations ou particuliers. »

## Il faut se battre

« Un autre axe très important de notre action, c'est le travail pédagogique vis à vis de ces femmes pour mettre en avant leur force, leur courage, et les valoriser ! Notre association est un lieu d'échanges, où chacune peut exprimer ses difficultés. Notre principal objectif est de faire connaître aux femmes leurs droits, en montrant que c'est une conquête, même pour

les Français. Ces droits ne sont pas tombés du ciel ! Ils ont été conquis grâce à des luttes. Pour les avoir, il faut se battre (il y a parfois chez certaines l'illusion que ça va venir automatiquement). Beaucoup de ces femmes cherchent à évoluer professionnellement, beaucoup ont des diplômes et de l'expérience qu'elles ont beaucoup de mal à faire reconnaître. C'est donc aussi notre combat de les aider à faire valider ou à acquérir compétences et formation. »

## Kheira

Cela fait 8 ans que Kheira a quitté l'Algérie, renonçant à une situation – notamment professionnelle – plutôt aisée. Mais, ne supportant plus la manière dont la situation des femmes évolue dans son pays, elle a choisi de venir en France, seule, tout à fait lucide sur les difficultés qu'elle aurait à affronter, mais pleine de courage et d'espoir. Une énergie dont elle a eu vraiment besoin pendant toutes ces années, à la fois pour travailler, parfois jour et nuit, pour un tout petit salaire, comme femme de ménage et aide à domicile et pour obtenir « des papiers. » D'abord un contrat de travail « la clé de tout », et le fameux Cerfa<sup>1</sup> signé par ses employeurs, puis le récépissé de demande de régularisation et un titre de séjour (encore renouvelable et non définitif). Avec Femmes égalité, elle continue aujourd'hui à se battre, aux côtés de celles qui n'ont pas eu sa « chance » (c'est le terme qu'elle-même utilise !) et pour améliorer sa propre situation, avec l'espoir d'un emploi plus qualifié, valorisant ses compétences. ■

Célia Bonnin et Françoise Ballanger



Ana Azaria, Paris, 2013.

1) Formulaire que les administrations de l'État et les organismes placés sous leur tutelle utilisent dans leurs relations avec les entreprises et les particuliers.

DROIT D'ASILE

# Persécutions liées au genre : défaut de protection

Certains États européens, et en particulier la France, rechignent à reconnaître le caractère spécifique des persécutions dont les femmes sont victimes pour leur accorder le droit d'asile.

La Convention de Genève reconnaît notamment le statut de réfugié aux personnes persécutées en raison de leur appartenance à un certain groupe social. Ce terme peut inclure les atteintes faites aux femmes comme l'ont jugé des juridictions australiennes, canadiennes ou britanniques. Les femmes qui demandent l'asile et les associations l'ont invoqué tant dans les demandes que lors des procédures de recours.



© Marion Osmont

lutte contre la traite des êtres humains devrait permettre de renforcer les mesures d'aide et d'assistance en faveur des victimes. Pour autant, la situation est loin d'être clarifiée à l'égard des jeunes femmes étrangères qui tentent d'échapper à leur condition en demandant à bénéficier de la protection des autorités publiques.

## Espoir déçu

Récemment encore, le Conseil d'État a cassé le 25 juillet une décision de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) qui avait reconnu le statut de réfugié à une jeune nigériane soumise à des pratiques occultes dans son pays et contrainte de rejoindre un réseau de prostitution en France. Pour la première fois, la

Face à ces incertitudes permanentes, les associations de défense des femmes étrangères misent sur la transposition de la directive européenne.

CNDA reconnaissait que « les femmes victimes de réseaux de trafic d'êtres humains et ayant activement cherché à échapper à leur emprise constituaient un groupe social ». À la suite d'un pourvoi de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), la haute juridiction administrative a considéré, de son côté, que la CNDA n'avait pas cherché à vérifier si, « au-delà des réseaux de proxénétisme les menaçant, la société environnante ou les institutions (les) percevaient comme ayant une identité propre » susceptible d'être victimes de persécutions. Sans être formellement rejetée, la demande d'asile a été renvoyée à un nouvel examen.

Face à ces incertitudes permanentes, les associations de défense des femmes étrangères misent sur la transposition de la directive européenne de décembre 2011 qui mentionne explicitement les atteintes liées à « l'orientation sexuelle » et à « l'identité de genre » parmi les critères d'obtention de la protection internationale et du statut de réfugié dans l'Union. Pour l'heure, la France n'a pas pris de mesures de transposition, pourtant obligatoires. ■ Michel Delberghe

## Règles incertaines

En France, la jurisprudence n'a cessé d'évoluer depuis le début des années 2000, d'abord à l'égard des victimes de l'excision. Après plusieurs décisions, parfois contradictoires, le Conseil d'État a tranché en décembre 2012 en accordant le statut de réfugié aux fillettes mineures qui risquent d'être victimes de mutilation sexuelle, sans pour autant en étendre le bénéfice à leurs parents. Face à la traite des êtres humains, la France a tout d'abord prévu de délivrer un titre de séjour aux femmes qui en sont les victimes et acceptent de témoigner pour le démantèlement des réseaux. Cette procédure n'a produit que des effets limités, même si la directive européenne d'avril 2011 pour la prévention et la

Avril 2010. Hirut, jeune Erythréenne ayant grandi en Arabie Saoudite, est passée en Grande-Bretagne à partir de la jungle de Norrent-Fontes en février. Le gouvernement britannique lui a accordé un logement en « sharing-home », qu'elle partage avec trois autres jeunes réfugiées érythréennes.





# « C'est très mystérieux la prise de conscience »

Activiste féministe, militante au côté du Front de gauche, écrivaine... itinéraire de Fatima Benomar, une femme en lutte.



Fatima Benomar, Paris, 2013.

les questions de « *sexisme dans les Bureaux des Étudiants et celles des filières genrées* ». Une intellectualisation de la lutte qui l'amène à cofonder, en 2009, le mouvement Oser le féminisme. « *C'est très mystérieux la prise de conscience, confirme Fatima Benomar. J'avais une intuition féministe au Maroc qui a pris corps en France. J'ai alors compris ce mécanisme qui fait que les femmes intègrent à la fois leur complexe de féminité tout en le dénigrant. Comme s'il y avait une fierté à intégrer cette soumission sociale.* »

« Les femmes des quartiers ne sont pas tant infantilisées que cela »

Ainsi, à La Goutte d'Or, « *quand on demande à des femmes sans-papiers d'évoquer leur quotidien, elles vident leur sac et parlent d'émancipation, de précarité. Des problématiques qu'elles formulent parfaitement. Elles ne sont pas tant infantilisées que cela !* » Un discours qui va finir par la rattraper. Diplômée en cinéma, Fatima enchaîne les contrats et obtient son « *intermittence* » en 2011. Une activité insuffisante pour la préfecture de Paris qui lui délivre une obligation de quitter le territoire français, « *objectant qu'elle ne peut produire de "réels" contrats de travail* ». À son tour sans-papiers, la jeune femme prévient son père qui l'enjoint de rentrer au pays. Fatima refuse. C'est alors qu'une deuxième main se tend : celle de Danielle Simonnet. La secrétaire nationale du Parti de gauche organise « *un rassemblement devant la préfecture et envoie des mails aux militants pour m'héberger* ». Le contact se noue et, alors que les contours de la présidentielle de 2012 se dessinent, le candidat du Front de gauche ne s'y trompe pas. À son tour, Jean-Luc Mélenchon lui confie la rédaction de ses fiches « *féministes* ». Une expérience « *un peu amère* » qui pousse une nouvelle fois la militante à créer un collectif. « *Avec Les Effrontées, j'ai privilégié l'horizontalité de l'action* », dit celle qui a fini par être régularisée, en août 2012. — Pierre-Yves Bulteau

En mars 2013, Fatima Benomar a sorti aux éditions Bruno-Leprince un ouvrage intitulé *Féminisme : la révolution inachevée* et préfacé par Marie-Georges Buffet.

À regarder Fatima Benomar, on sent combien l'équilibre humain est fragile, tiraillé qu'il est entre la simple joie d'exister et la nécessité de lutter. Alors qu'elle passe ses journées à dévorer la France littéraire et cinématographique au Centre culturel français de Rabat, son père, professeur de philosophie, finit par lui dire : « *Ma fille, tu ne seras pas heureuse au Maroc. Tu es féministe, artiste, progressiste. Pars t'installer en France.* » Même pas 18 ans et Fatima s'envole, en ce mois de septembre 2001, pour un pays ébranlé par le double attentat new-yorkais. « *J'étais athée, se remémore la trentenaire, je me préparais à l'échange, à montrer combien j'aimais ce pays et...* » Et la seule réponse fut ce « *choc des civilisations* » envoyé à tous ceux qui portaient barbe ou boucles brunes. Comme tant d'autres, alors qu'elle espère l'émancipation, on lui renvoie le communautarisme. « *À ce moment, je me suis retrouvée à défendre des coutumes auxquelles je n'adhérais même pas !* » Une déception qui devient schizophrénie « *quand j'ai compris que je n'étais pas si bien intégrée que cela et très mal à l'aise avec ma communauté* ».

Toutes ces interrogations prennent sens cinq années plus tard, quand Fatima Benomar les politise. Etudiante en cinéma à Paris VII, elle se syndique à l'Unef et participe à la « *bataille du CPE* ». C'est là qu'elle est repérée par Bruno Julliard. L'actuel conseiller de Paris lui confie alors

# « En Europe, seules les plus diplômées et les mieux introduites peuvent aspirer à un statut légal »

Catherine Wihtol de Wenden est Docteur en Science politique de Sciences Po et a mené de nombreuses enquêtes de terrain sur la mondialisation des migrations. Depuis 2002, elle préside le Comité de recherche « *Migrations* » de l'Association Internationale de Sociologie. Elle est également membre du comité de rédaction des revues *Hommes et migrations*, *Migrations et sociétés* et *Esprit*. Elle publie en novembre *Le droit d'émigrer* aux éditions du CNRS.



Catherine Wihtol de Wenden dans son bureau, Paris, 21 novembre 2002.

**Les femmes migrantes sont aujourd'hui plus nombreuses à migrer seules, pour quelles raisons ?**

Du fait de l'élévation du niveau de scolarisation des jeunes dans les pays de départ (et notamment dans l'ensemble du continent africain), plus de femmes ont d'autres aspirations que de se marier très jeunes et de rester au foyer. Le choix de la migration peut être une réponse à cette aspiration. On trouve aussi des femmes migrantes d'âge mûr, qui choisissent la migration après avoir élevé leurs enfants et se font entrepreneurs individuels dans le commerce des vêtements et des tissus, par exemple, ou comme gardes de personnes âgées et d'enfants. Aujourd'hui, environ 51 % des migrants internationaux sont des femmes. Par exemple, les Philippines sont à l'origine d'une importante

migration féminine d'infirmières qui partent garder des personnes âgées à l'étranger ou travaillent comme employées de maison. Un Philippin sur dix vit à l'étranger et est souvent une femme.

**Qu'est-ce que cela signifie pour les pays d'origine ?**

Les pays d'origine peuvent se féliciter de cette migration féminine, car les femmes migrantes, qui ont souvent des métiers au domicile de leurs employeurs, dépensent peu et envoient presque toutes leurs économies au pays. Ainsi, aux Philippines, une statue a été élevée à Manille à la gloire de la femme philippine, bienfaitrice de la nation. Parfois, la migration est une fuite à l'égard d'un pays donnant peu de libertés aux femmes : ce fut le cas de l'Iran avec l'arrivée d'un régime islamiste au pouvoir depuis le début des années 1980. De même, la crise algérienne de 1995 s'est accompagnée d'un départ des femmes éduquées fuyant le contrôle social sur ...



© Fabrice Gaboriau

Paris, manifestation du 5 juin 2008 à l'appel du 9<sup>e</sup> Collectif des sans-papiers.





... la pratique religieuse et l'habillement des femmes, leur liberté d'aller et venir, leurs fréquentations. La migration féminine est alors une façon de contourner la montée des islamismes dans les pays de départ. Dans d'autres cas comme la Chine, la migration féminine est une manière de faire disparaître la fille dans le cas où la famille veut donner une existence légale au garçon dans ce pays où les urbains n'ont droit qu'à un seul enfant. La fille est alors envoyée dans la diaspora et perd son existence légale en Chine. Enfin, la migration féminine peut être le reflet d'une crise de la société de départ, dans le cas de la prostitution et de la traite des êtres humains.

#### Est-ce que le fait d'arriver seule change la donne à leur arrivée ?

Les femmes migrantes arrivées seules en Europe sont le plus souvent arrivées illégalement, par rapport aux épouses, qui bénéficient du regroupement familial. Seules les plus diplômées et les mieux introduites peuvent aspirer à un statut légal, pour

© Jean-Lionel Dias / Picturastock



Dans le gymnase « Belle Image » de Cachan, plusieurs femmes se reposent sur leurs matelas.

## « Le volet linguistique est devenu prioritaire »

Témoignage de Laura Benouis, coordinatrice territoriale des actions linguistiques à Montreuil, sur l'intégration des femmes migrantes par la langue française.

« Une fois sur le territoire et souvent avant même d'arriver en France, le volet linguistique est une donnée qui n'est plus laissée pour compte du fait des modalités inhérentes au contrat d'accueil et d'intégration, le CAI. La démarche de venir s'inscrire dans un atelier, organisé par une association, une ville ou une institution, est devenue au fil du temps prioritaire. D'autant que les pays de provenance des migrantes ont beaucoup changé ces dernières années. Cet enseignement du français favorise l'intégration par une meilleure connaissance de leur environnement immédiat mais aussi, plus généralement, une meilleure connaissance de la société française. Lorsque ces femmes ont des enfants, surtout s'ils sont scolarisés, ces derniers constituent le premier facteur

qui motive l'entrée en formation afin de leur permettre un suivi scolaire auquel elles tiennent tout particulièrement. Sans vouloir généraliser, j'ai malgré tout été en contact avec de jeunes femmes d'origine maghrébine, thaïlandaise et sud-américaine notamment, arrivées seules il y a peu en France. Des femmes qui deviennent femmes à part entière (elles prennent selon leur origine la mesure de la liberté qui est désormais la leur) et qui assument leur statut de femmes libres sans le « poids » ni d'un conjoint, ni de la famille, ni de la tradition ou de la religion. Elles vivent et assument leurs choix de vie, elles se mettent, à titre d'exemple, en ménage avec qui elles souhaitent et forment très souvent des ménages mixtes. »

travailler ou comme demandeuses d'asile. Les autres doivent survivre avant de trouver une existence légale. Aux États-Unis, les femmes arrivées illégalement ont, à diplôme égal, beaucoup moins de chances de s'insérer que celles arrivées légalement. Mais dans les pays du sud (le Maghreb par exemple), beaucoup de femmes ayant créé des entreprises vivent dans la mobilité lorsqu'elles sont commerçantes ou femmes d'affaires. Beaucoup de femmes seules risquent, si elles sont jeunes, d'être recrutées dans la prostitution, la restauration et l'industrie textile, où elles sont souvent exploitées et maltraitées. Dans les pays du Golfe, où elles sont nombreuses dans les métiers domestiques, des faits divers ont mis à jour les graves sévices dont elles étaient l'objet.

#### Cela a-t-il également une influence sur leur intégration ?

Tout dépend de leur âge d'arrivée et de leur profil. Celles qui arrivent diplômées et dotées d'une formation initiale ont des chances de bien s'intégrer. Celles qui luttent des années pour obtenir leurs papiers ont peu de choix de métiers, d'horaires, de conditions de travail et de secteurs d'activité. Beaucoup d'entre elles sont accompagnées par plusieurs intermédiaires qui leur donnent accès au marché du travail (comme les « kafala »<sup>1</sup> dans les pays du Golfe). Des régularisations de 650 à 800 000 personnes ont été opérées en Italie auprès des « badanti »<sup>2</sup>. Ces régularisations ont été bien acceptées par l'opinion publique, soucieuse de faire garder les personnes âgées dans de bonnes conditions. Mais beaucoup de ces femmes souffrent d'aliénation dans le pays d'accueil et travaillent souvent dans des métiers qui ne leur donnent qu'un faible accès au monde extérieur (confection, travail domestique, arrière-cours dans la restauration).

➔ **Propos recueillis par M. G.**

1 | « Le rapport social de « kafala » (en anglais : sponsorship), [...] est au cœur de l'évolution la plus significative des sociétés pétrolières du Golfe. Pour s'installer et travailler, tout étranger dans le Golfe, qu'il soit entrepreneur ou simple ouvrier, a besoin d'un kafil (sponsor), qui est à la fois le garant juridique de sa présence dans le pays et un intermédiaire avec la société locale. N'importe quel citoyen, de l'un de ces pays, peut exercer cette fonction et le kafil se situe donc « à la charnière » des communautés étrangères et de la stratégie des États en matière d'immigration. »

Gilbert Beaugé, « La kafala : un système de gestion transitoire de la main-d'œuvre et du capital dans les pays du Golfe » in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, septembre 1986.

2 | « En Italie, depuis quelques années, un nouveau métier est né en tant que réponse adaptative au vieillissement de la population : celui des « badanti ». Ce terme populaire désigne les femmes immigrées travaillant au domicile des personnes âgées. »

Antonella Maruccci de Vincenti, « Vieux et femmes immigrées en marge : le cas des « badanti » en Italie » in *Nouvelle revue de psychosociologie* n° 15, 2013.

#### + À LIRE



*Femmes, étrangers : des causes concurrentes ?* Plein droit, la revue du Gisti, n°75, décembre 2007.



Christine Catarino et Mirjana Morokvasic, « Femmes, genre, migration et mobilité », *Revue européenne des migrations internationales*, volume 21, n°1, 2005.



Jules Falquet, Aude Rabaud, Jane Freedman, Francesca Scrinzi (dir.), *Femmes, genre, migrations et mondialisation : un état des problématiques*, CEDREF, Université Paris Diderot, 2008.



Nancy Green, « De l'immigré à l'immigrée », in *Repenser les migrations*, PUF, 2002.



La Cimade, *Petit guide pour conjuguer la migration au féminin*, 2013.

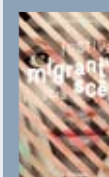


Catherine Wihtol de Wenden, *Atlas des migrations, Réguler ou réprimer... gouverner*, Autrement, 2012.



Catherine Wihtol de Wenden, *La question migratoire au XXIe siècle : Migrants, réfugiés et relations internationales*, Les Presses de Sciences Po, 2e édition, 2013.

#### + À VOIR



Festival Migrant'scène du 15 novembre au 1er décembre 2013 dans toute la France. Retrouvez toute la programmation ville par ville sur [www.migrantscene.org](http://www.migrantscene.org)



# « C'est une colline et ça me rappelle mon pays »

Réfugiée politique en France, Marie-Grâce a dû fuir le Rwanda. Sur la butte Montmartre, une colline connue de tous les Rwandais de Paris, elle évoque des souvenirs douloureux, la difficulté de faire venir ses enfants en France, la reconstruction d'une vie. En un mot : l'exil.

**P**ar une après midi caniculaire de juillet, nous retrouvons Marie-Grâce au pied de la butte Montmartre. Elle nous entraîne pour visiter ce coin de Paris qu'elle aime particulièrement : « *c'est une colline et ça me rappelle mon pays. Au Rwanda il y a plein de collines, c'est pour ça qu'on l'appelle le pays aux mille collines.* » Arrivée en France en 2006 après la disparition de son mari, Marie-Grâce a obtenu le statut de réfugié politique en 2009, ses trois enfants n'ont pu la rejoindre qu'en 2011. Bien sûr, les rues de Montmartre emplies de touristes et le macadam brillant sous le soleil semblent loin de l'Afrique ; mais les grands

arbres, les escaliers ombrés, les pelouses accueillantes, la fontaine, tout cela forme une atmosphère particulière qui peut rappeler à Marie-Grâce la province du sud du Rwanda où elle vivait.

## Au cœur de la vie sociale

Gravir la butte, c'est également monter vers le Sacré Cœur qui la domine massivement : « *La rue qui monte, avec une église en haut, ça me rappelle mon pays, c'est pour ça que j'aimais venir ici quand j'étais seule. Je venais m'y reposer. C'est une amie qui m'a amenée à Montmartre, tous les rwandais connaissent cet endroit* » dit-elle. Au Rwanda l'église est au cœur de

la vie sociale : « *chez nous, il n'y a pas de plaque indiquant le nom des rues. Quand on cherche quelqu'un on va à l'église, on demande et on vous dit où habite celui qu'on cherche.* » Nous montons les marches du grand escalier et Marie-Grâce dit doucement : « *Ma famille est croyante, je suis croyante aussi.* »

**A l'aéroport, ils ne m'ont pas reconnue**  
Nous nous dirigeons lentement vers l'église et soudain, juste avant le porche, Marie-Grâce s'arrête : « *Je suis venue seule en Europe, c'était mes parents qui gardaient les enfants. Pour les*

faire venir ici ça a été très dur. Pour le rapprochement familial, on me disait "vous n'avez pas de preuve que votre mari ait disparu... est-ce qu'il est d'accord pour qu'ils viennent ?" Et puis au Rwanda, il faut que ce soit les parents qui demandent le passeport des enfants, donc mes parents ne pouvaient pas le faire, le consulat ne voulait pas. Alors je les ai fait passer en Ouganda, ma belle sœur qui vit en Belgique connaissait des gens là-bas, mais ses amis ont quitté le pays. J'ai mis les enfants en pension, il a fallu que je les change d'internat. Ils sont restés en Ouganda pendant onze mois et ils étaient presque tout le temps seuls. La Cimade a beaucoup aidé pour qu'ils aient l'autorisation de venir, mais ça a pris beaucoup de temps. Pour eux et pour moi c'était très dur. À l'aéroport, quand ils sont arrivés, ils ne m'ont pas reconnue. » Au milieu d'un flot de touristes, nous entrons dans le Sacré Cœur. Étonnamment, malgré la foule, il

régne une atmosphère recueillie : grâce au service d'ordre, courtois mais ferme, les photos sont strictement réglementées, le silence est total. Nous faisons le tour de l'église, les cierges brillent, beaucoup de gens sont en prière. Une atmosphère de foi, paisible et réconfortante qui, certainement, a soutenu Marie-Grâce pendant toutes ces années où elle s'est battue pour réunir sa famille. Elle aurait souhaité s'établir en Belgique où elle a de la famille et des amis. Mais le passeur lui avait obtenu un visa français : « *Moi je ne le savais pas. Les Belges m'ont dit : "puisque tu as un visa français, tu dois aller en France pour demander l'asile politique." J'aurais préféré rester en Belgique, je ne connaissais personne ici, mais je suis venue.* »

## Des souvenirs douloureux

Nous redescendons boire un verre au pied de la butte. Dans le café, Marie-Grâce se souvient : « *Cette guerre... c'est compliqué. On vivait*



© Marion Osmont

« Pour le rapprochement familial, on me disait "vous n'avez pas de preuve que votre mari ait disparu... est-ce qu'il est d'accord pour qu'ils viennent ?" »



© Marion Osmont



Hervé Hamon

ÉCRIVAIN, ÉDITEUR ET CINÉASTE

## LE TANGO DES CLICHETONS

Vraiment, il y en a marre de ces idées reçues qu'on nous déverse, chaque matin et chaque soir, à pleins seaux. Il y en a marre de ces pensées spontanées comme les réflexes du chien de Pavlov. On en a par-dessus la tête de ces slogans travestis en analyses qui sont brandis lors de débats télévisés. Et de ces conclusions tranchantes qui ne tranchent rien, mais qui permettent de hausser le ton.

Par exemple ceci. Il existerait, dans notre pays, un courant laxiste, rêveur, mollasson, humaniste, des « ismes » plein le bec, et qui, par veulerie, par angélisme parfois, par lâcheté souvent, refuserait de regarder les choses en face, refuserait de dire non, de sévir, de prendre ses responsabilités, de brandir la loi rien que la loi toute la loi. Un courant qui accorderait au délinquant des circonstances atténuantes, au clandestin des excuses historiques et sociales. Qui serait englué dans sa mauvaise conscience post coloniale et qui, secoué par les sanglots de l'homme blanc, s'abîmerait dans le mièvre, l'inefficace et le dérisoire.

Et puis, il existerait un courant qui est, lui, capable d'appeler un chat un chat, un délinquant un délinquant, un étranger un étranger, capable de prendre la mesure des choses, d'envisager le péril de l'invasion rampante, et celui du métissage insidieux. Un courant salubre qui tape sur la table quand il faut, qui ne s'abrite pas derrière un nuage de bons sentiments pour ne point nommer l'adversaire. Et qui recourt à la force s'il le faut, aux armes s'il le faut. Un courant qui s'enorgueillit de protéger les siens, et de bâtir, pour ces derniers, les remparts qui s'imposent. Bref, un courant performant et qui s'émerveille de son propre courage.

Ce tango-là, ce tango idéologique, nous le dansons depuis si longtemps que nous en connaissons chaque note, chaque ritournelle, chaque refrain.

L'ennui, c'est que la musique est fausse. Opposer l'inertie bêlante à l'action dure mais juste est, tout simplement, un raisonnement d'ivrogne. Voilà quarante années que le gouvernement américain, depuis Nixon, mène une impitoyable « guerre à la drogue » mobilisant des hommes, des armes, et des millions de dollars. Le résultat est là : le trafic se porte mieux que jamais, l'insécurité a décuplé, la prohibition s'est révélée aussi peu payante que coûteuse, et les cadavres se comptent par dizaines de milliers. Mais si un homme politique, un seul, dit qu'il conviendrait de combattre le fléau par d'autres moyens, cette homme-là est politiquement mort.

De même, en France, la lutte contre l'insécurité, la question de l'immigration injustement associée à cette dernière, sont devenus des marqueurs idéologiques avant d'être des objets de pensée. Les coups de menton de Manuel Valls contre Christiane Taubira ne signifient rien d'autre : une posture, une contribution à la démagogie ambiante, au populisme de saison. L'épreuve des faits est remise à plus tard, la com' prend le pas sur la véritable volonté d'action.

Nous sommes demandeurs d'un peu d'humanité, assurément. Mais d'un peu d'efficacité tout autant. ■





© Marion Osmont

« Ils ne parlaient pas du tout le français. Le climat, la culture, la cuisine, pour eux tout est différent. Ils ont perdu leurs amis. Au début ils disaient "ce n'est pas un pays pour vivre". »

... tous ensemble ; dans les familles il y avait des hutus et des tutsis ; les voisins aussi, c'était mélangé. Et tout d'un coup... Même pour nous c'est impossible à comprendre... Il y a des régions où il n'y avait plus d'hommes : ils étaient morts ou en prison, et après il y a eu les vengeances... » Elle avait 19 ans pendant le génocide, son premier fils est né deux ans après. Elle essaie de ne pas trop y penser, mais les enfants posent des questions, ils voudraient comprendre ce qui s'est passé. Leur acclimatation en France a été un peu difficile : « ils ne parlaient pas du tout le français. Ils ont eu du mal à s'habituer, la culture, la cuisine, pour eux tout est différent. Le climat aussi : au Rwanda il fait toujours la même température, il ne fait pas trop chaud ou trop froid comme ici. Et puis, ils ont perdu leurs amis. Au début ils disaient "ce n'est pas un pays pour vivre". » Mais ils s'adaptent peu à peu. Grâce aux classes d'accueil, ils ont rapidement appris le français, leur scolarité marche bien.



© Marion Osmont

L'aîné qui a 17 ans veut être électricien, l'an prochain il va préparer un baccalauréat professionnel ; le second voudrait être professeur de gymnastique, il fait du foot, du basket, il est bon dans tous les sports. Leur petite sœur aimerait s'occuper d'enfants. Un peu comme sa maman : au Rwanda, Marie-Grâce était institutrice. Ici, il a fallu d'abord qu'elle apprenne le français – elle parlait le kinyarwanda et l'anglais –, puis elle a suivi une formation et maintenant elle est auxiliaire de vie.

Après avoir été hébergée dans un centre d'accueil de demandeurs d'asile, tous vivent actuellement dans un foyer de La Cimade en Île-de-France. Les enfants sont dans une chambre, leur mère dans une autre, et cela ne facilite pas la vie familiale. Ils aimeraient trouver un appartement, mais en région parisienne, c'est bien difficile. Ce sera peut-être possible, avec l'aide de La Cimade. Marie-Grâce espère !

■ Élisabeth Dugué

# « On ne s'affale pas comme si on avait toute la misère du monde sur les épaules ! »

Tous les jours sauf le dimanche, la cour d'appel de Paris se prononce sur les appels interjetés par les personnes étrangères enfermées en centre de rétention administrative. Ils y contestent les décisions rendues par les juges des libertés qui ont autorisé la prolongation de leur enfermement sur la demande du préfet. Les audiences sont publiques et pourtant...

Le retenu est extrait de la salle d'attente et accompagné par un policier dans la salle d'audience. Tout le monde (magistrat, greffier, avocats, interprètes, public) est assis. Le policier désigne au retenu le banc qui fait face à la présidente. Il s'assied. Mal lui en prend : – La présidente : « Levez-vous ! Quand on arrive, on ne s'affale pas comme si on avait toute la misère du monde sur les épaules ! » Arrive un autre retenu, l'air apeuré et soumis, qui dodeline de la tête à chaque fois que la présidente lui adresse la parole. Elle finit par lâcher, exaspérée : « Qu'il arrête ! On ne me supplie pas, je ne suis pas Dieu ! Ce n'est pas une position pour un homme enfin... »

« Qu'il arrête ! On ne me supplie pas, je ne suis pas Dieu ! Ce n'est pas une position pour un homme enfin... »

Un avocat s'apprête à plaider ; la présidente soupire : « Maître, vous nous avez habitués à des plaidoiries aussi longues qu'une journée sans serpolet pour un lapin ». L'avocat promet qu'il en a pour dix minutes. Vingt minutes plus tard : « Vous vous taisez maître ! Et ne pleurnichez pas ! »

L'avocat d'un retenu explique que son client a été arrêté alors qu'il s'était présenté en préfecture pour déposer une demande de régularisation. La présidente, l'air faussement étonné : « Alors vous allez vous jeter dans la gueule du loup et après vous dites que c'est déloyal ? ! », avant de prolonger sa rétention pour vingt jours.

Une femme explique à la cour : « Je ne veux pas rentrer, j'ai été violée. » Réponse de la

présidente : « Ah ben dites donc, le tribunal administratif s'est trompé alors », avant de confirmer la prolongation de la rétention. Un retenu demande à être assigné à résidence plutôt qu'enfermé. A cette fin, il a remis son passeport valide et atteste disposer d'une adresse stable. La présidente rejette sa demande et prolonge la rétention pour vingt jours : « Ce n'est pas un droit l'assignation à résidence. Et puis il n'est pas reconduit de force, on lui paye son billet d'avion et il y va tout seul ; c'est seulement s'il résiste qu'il y aura une escorte. » La présidente, à un retenu qui affirme vouloir rentrer : « Vous voulez rentrer dans votre pays ? Alors pourquoi vous faites appel ? On vous emmène gratuitement. Alors, vous vous désistez ? »

Arrive un dernier retenu.

– La présidente : « Vous comptez rentrer au Maroc ? »

– Le retenu : « Non. »

– La présidente : « Bon ben au moins, la messe est dite. »

La cour s'est retirée pour délibérer. Restent les avocats, les interprètes, le public et trois gendarmes qui gardent la salle d'audience. Pendant ce temps, les policiers de la police aux frontières (PAF), qui attendent dans la salle attenante, écoutent de la musique sur leur téléphone portable. Au bout d'un moment, un gendarme, excédé par le crachouillis infâme de cette musique bas de gamme, se lève et sort demander aux intéressés de couper leur appareil. Il revient vers ses collègues gendarmes et leur lance : « J'ai le BAFA. Je peux encadrer 12 enfants de plus de 6 ans, 8 de moins de 6 ans, ou 6 en situation de handicap. A votre avis, je peux en garder combien de ceux-là ? »

■ Publié dans la crazette n°7



# «Quel pourrait être l'effet libérateur de la perte d'un chez soi? »

Ahlam Shibli est une artiste palestinienne née en 1970, elle vit et travaille en Palestine où le sens de son œuvre a pris racine. Sa première rétrospective a été présentée cette année à Barcelone puis à Paris et à partir du 15 novembre elle sera à Porto. Les six séries d'images accompagnées de textes et de légendes très précises constituent des ensembles indissociables. Une esthétique à la fois documentaire et poétique prend forme dans un espace d'exposition d'une rare densité. Ahlam Shibli interroge l'idée du chez soi et nous invite à lutter contre les préjugés.



© Ahlam Shibli, courtesy de l'artiste

**L'idée de perte de son foyer ou de son chez soi (home en anglais) est présente dans toute votre œuvre. Depuis quand et comment s'est construite cette problématique?**

En effet, depuis mes premiers travaux, ma préoccupation est la question du chez soi. Je m'interroge : quelles sont les conséquences de la privation d'un chez soi ? Quel est le prix qu'un individu ou un groupe est contraint de payer pour réclamer son chez soi ? Qui définit le droit à un chez soi ? Quelle répression s'exerce au nom d'un chez soi ? Et aussi quel pourrait être l'effet libérateur de la perte d'un chez soi ?

Par le biais d'une esthétique documentaire, mon travail photographique traite des conséquences contradictoires de la notion de chez soi. Il parle de la perte du chez soi et de la lutte contre cette perte, mais aussi des restrictions et des limites que l'idée d'un chez soi impose aux individus et aux communautés marqués par une politique identitaire répressive. Les différentes séries que j'ai réalisées sont

Ahlam Shibli, *Sans titre (Trauma n° 15)*, Corrèze, France, 2008-2009, tirage chromogénique, 38 x 57,7 cm  
Le Monteil, 25 juin 2008.  
Daniel Espinat dans la grange où son groupe du maquis s'entraînait et dormait en juillet 1944.

toutes traversées par cette unique problématique et chaque nouveau travail la questionne sous l'angle d'un nouveau contexte.

**Pouvez-vous nous expliquer cette continuité dans votre recherche ?**

Les conditions de vie du peuple palestinien sont au cœur de nombre de mes travaux : *Unrecognised* (1999-2000), *Goter* (2002-2003), *Trackers* (2005), *Arab al-Sbaih* (2007), *The Valley* (2007-2008). Avec *Death* (2011-2012), conçu pour la rétrospective, j'explore les efforts mis en œuvre par la société palestinienne pour préserver la présence de ceux qui ont perdu la vie dans la lutte contre l'occupation. La série rassemble une large représentation des absents à travers des photographies, des posters, des tombes et des graffiti présentés comme une forme de résistance. Mais la question du chez soi m'a également conduite à interroger d'autres territoires. Ainsi, le point de départ de *Trauma* (2008-2009) est la coexistence sur les mêmes monuments commémoratifs des morts de la Résistance française contre les nazis et des soldats français tombés dans les guerres coloniales contre des peuples qui luttèrent pour leur indépendance. Dans *Eastern LGBT* (2004-2006) les corps des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres de pays orientaux prennent la forme d'un chez soi originel remis en cause. *Dependence* (2007) explore la répartition de la force physique entre les riches et les pauvres, entre les personnes âgées et les jeunes. *Dom Dziecka. The house starves when you are away* (2008) montre comment les enfants d'un orphelinat polonais reconfigurent leur corps pour créer leur propre communauté.

**Toute votre œuvre est guidée par une question fondamentale reprise par Ulrich Loock : « Qu'est-ce que ça veut dire d'être chez soi ? Et par son contraire : Qu'est-ce que ça veut dire de ne pas être chez soi ? » Vous ne semblez pas apporter de réponse, ni une vérité, mais plutôt des constats et une réflexion ?** C'est tout à fait ça. Il n'y a pas une réponse unique. Il y a une vérité que je mets en lumière, mais le travail

consiste à poser des questions. J'utilise la photographie pour ouvrir les yeux des gens, pour voir ce qui est là comme s'il était là pour la toute première fois et identifier ce qui est méconnu.

**Vos images font sens dans des séquences et vos légendes sont indissociables des images. Le travail d'écriture est plus récent, quand est-ce que vous avez pris conscience de sa nécessité et pourquoi ?** Il n'est pas plus récent, il fait partie intégrante de mon œuvre. Toutes mes photographies sont accompagnées de textes de présentation et d'intention, mais dans certaines œuvres, il existe quelques images sans légende. La nécessité d'un texte pour traiter de la nature problématique du chez soi, de son inaccessibilité et de son caractère évasif, est liée à l'impérieuse nécessité de montrer ce à quoi on dénie généralement une représentation. La présence du texte est aussi liée à l'impossibilité de considérer la représentation comme étant l'acte simple et direct de découvrir, de révéler et de montrer que « ça a été », pour reprendre la célèbre formule de Roland Barthes. L'enregistrement photographique demande de veiller à ne pas réifier et victimiser les sujets de la violence d'État.

**Propos recueillis par Rafael Flichman**



© Ahlam Shibli, courtesy de l'artiste

Ahlam Shibli, *Sans titre (Trauma n° 12)*, Corrèze, France, 2008-2009, tirage gélatino-argentique, 38 x 57,7 cm.  
Tulle, 19 juin 2008.  
Dans une même vitrine du musée des Armes de Tulle sont exposées des mitraillettes allemandes, des STEN britanniques utilisées par la Résistance et des MAT-49 produits par la Manufacture d'armes de Tulle (MAT) pour les guerres coloniales.



© Ahlam Shibli, courtesy de l'artiste

Ahlam Shibli, *Sans titre (Death n° 3)*, Palestine, 2011-2012, tirage chromogénique, 100 x 66,7 cm.  
Quartier de Rafediyah, 15<sup>e</sup> Rue, Naplouse, 22 février 2012.  
Sit-in organisé devant les bureaux de la Croix-Rouge à Naplouse par le Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP) en soutien à la grève de la faim entreprise par des Palestiniens, placés en détention administrative par les Israéliens, pour protester contre leur emprisonnement. Le 17 avril fut décrétée une grève de la faim générale qui prit fin le 14 mai lorsque les autorités israéliennes acceptèrent de lever l'isolement pénitentiaire, d'autoriser les visites de familles provenant de la bande de Gaza et de suspendre la détention administrative.

## + EN SAVOIR PLUS

L'exposition *Phantom Home* sera visible à Porto à la Fundação de Serralves-Museu de Arte Contemporânea du 15 novembre 2013 au 9 février 2013.  
Ahlam Shibli, *Phantom Home*, Catalogue d'exposition, Hatje Cantz / Jeu de Paume, 2013.  
[www.ahlamshibli.com](http://www.ahlamshibli.com)



# Comment le cinéma traite-t-il du rôle de la femme dans les migrations ?

## D'un cinéma classique qui est surtout un monde d'hommes

Difficile de trouver des portraits de femmes migrantes avant la floraison des films des années 2000-2012, où, phénomène rare et nouveau, le personnage central de l'action est une femme, dont la situation de migrante et tous les problèmes qui en résultent, forme la problématique.



Evoquer le western et le récit de milliers de migrants intérieurs obsédés d'atteindre des terres nouvelles aux richesses inouïes, c'est un point de passage obligé. Cette population était composée de femmes, mariées ou pas, qui accompagnaient les hommes rustres, avides, souvent sans éducation. On en voit un peu dans *La conquête de l'Ouest* (1962 - collectif réunissant de grands cinéastes : Hathaway, Ford, Marshall), hymne à la gloire de



l'Amérique mais aussi d'Hollywood. Il y a en fait comme une dissociation du monde féminin entre la femme au foyer, sans séduction, travaillant dur pour la famille, et la danseuse de saloon destinée à récompenser les virils cow-boys... On peut revoir volontiers *L'homme des vallées perdues* de George Stevens (1953) ou *Rivière sans retour* (1954) d'Otto Preminger.

Mais, c'est avec John Ford que l'on voit apparaître, au sein de familles migrantes, quelques figures féminines intéressantes : *Les raisins de la colère* (la mère Ma Joad), 1940, *Qu'elle était verte ma vallée* (la jeune Angharad) 1941. Si ces femmes se distinguent au sein d'un groupe familial, par la défense des valeurs de justice et d'équité, il n'y a pas de gros plans sur elles. Elles font partie de la photo d'ensemble, où dominent de belles figures masculines, néanmoins émouvantes. Élargissons un peu plus le champ d'investigation. *America, America* d'Elia Kazan (1963) est une œuvre magnifique sur l'émigration turque vers les USA au début du XX<sup>e</sup> siècle,

mais elle ne comporte aucune figure féminine majeure. Il fallait donc attendre *The immigrant* de James Gray (festival de Cannes 2013) pour avoir le récit d'une jeune femme d'Europe centrale, arrivant à Long Island dans les années 1910. L'intrigue, un peu romanesque, permet toutefois d'imaginer les conditions iniques et crapuleuses qui sèment autant d'obstacles à l'émancipation de femmes à la recherche de la liberté et du bonheur.

## Un portrait néo-réaliste

Un petit détour par le néo-réalisme, avec le remarquable *Stromboli* de Rossellini (1951). Ce film, dont il faut souligner la modernité, commence dans un camp de personnes déplacées dans le voisinage de Rome. Karin Bjorsen (Ingrid Bergman) réfugiée tchèque, qui a passé la guerre en Yougoslavie et en Italie (où elle est entrée clandestinement), rencontre un jeune soldat italien, qui veut l'épouser. Comme elle ne peut obtenir son visa pour l'Australie, elle accepte de l'épouser et le suit dans son île natale de Stromboli. Karin se sent mal à l'aise dans ce monde hostile, face à l'homme inculte et brutal et à une population dont elle ne parle pas la langue. Voilà un beau portrait de femme vulnérable et combattant dans l'Europe d'après-guerre qui tente de se reconstruire.

## Le cinéma moderne et « post-moderne » va montrer au contraire la prééminence féminine

Avant d'inventorier quelques films majeurs post 2000, il est bon de signaler le développement de films « féministes » dans les années 70-90, en France en particulier.

C'est ainsi que le cinéma devient « un outil d'expression et de revendication où la représentation des femmes s'en trouve modifiée, voire bouleversée » (Cf. *Dictionnaire de la pensée du cinéma*).

Un magnifique manifeste féministe – intégrable dans le thème – serait *La leçon de piano* de Jane Campion (1992). Ada, une jeune veuve, émigre en Australie avec sa fille Flora, pour épouser Stewart, un colon que son père lui a choisi. Muette depuis l'âge de 6 ans, son piano est son seul moyen d'expression. Immigrée dans tous les sens du terme, elle luttera pour une vie nouvelle et digne.

## Quelques titres à retenir de la décennie 2000-2012

Le point commun est la présentation de femmes prises dans les pièges de l'immigration et de l'exploitation par un pouvoir sans pitié. Femmes immergées dans un monde totalement nouveau, elles sont révélatrices de leur combat nécessaire pour sauver notre société de l'arbitraire.

*Le départ de Myna* (2008) : Une jeune femme, originaire d'un pays de l'Est, sans papiers, est engagée par une famille espagnole

pour garder le petit Pablo. Blessé à la tête, le petit garçon doit être soigné d'urgence. Comment peut faire Myna qui ne peut dévoiler son identité à l'hôpital ?

*Illegal* (2010) : Tania et Ivan sont biélorusses et vivent clandestinement en Belgique depuis huit ans. À l'issue d'un contrôle de police, elle est arrêtée et séparée de son fils, placée dans un centre de rétention et s'attend à être expulsée. Son combat est exemplaire et l'illégalité n'est pas de son côté.

*Le silence de Lorna* (2008) : une jeune femme albanaise est victime



d'un mafieux, qui organise un faux mariage avec un jeune junkie, lequel est ensuite exécuté. Elle s'enferme dans le silence devant la perversité des exploités.

*La petite Venise* (2012) : Dans une petite ville de la lagune vénitienne, une jeune chinoise sans papiers se lie d'amitié avec un vieux pêcheur d'origine yougoslave. Cette amitié déplaît à d'autres clients du bar où travaille la jeune femme.

**Alain Le Goanvic – Pro-Fil**

## PRO-FIL

est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.



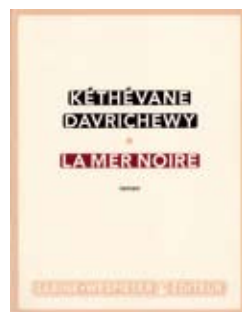


## Lire la migration au féminin

Quelques ouvrages littéraires récents, pour découvrir, par le biais de la fiction, de forts et émouvants personnages de femmes et de jeunes filles, migrantes ou filles de migrants.



Tierno Monénembo : **La tribu des gonzesses** (éd. Cauris, 2006). Une pièce de théâtre qui met en scène huit femmes, d'âges et de situations très divers, mais toutes d'origine africaine et vivant à Paris. Au fil des dialogues, les personnalités s'affrontent, dessinant au final un tableau saisissant et complexe de l'immigration féminine africaine, entre tragédie et comédie.

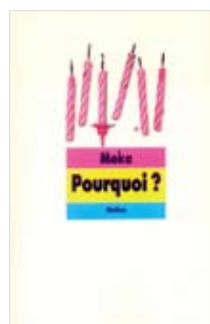


Kéthévane Davrichewy : **La mer noire** (éd. Sabine Wespieser, 2010). Exilée en France depuis l'âge de 15 ans, une Géorgienne réunit sa famille pour son 90ème anniversaire. Quatre générations de femmes se côtoient, unies par des liens familiaux puissants et un fort sentiment d'appartenance communautaire, malgré le temps passé et des parcours bien différents...



Khadi Hane : **Des fourmis dans la bouche** (éd. Denoël, 2011). Dans le quartier parisien de Château rouge (presque un personnage à part entière !) une femme malienne élève seule ses 5 enfants. A la pauvreté et au racisme s'ajoute le rejet qu'elle subit de la part de la communauté malienne régentée par « les anciens » qui refusent de respecter ses choix et son désir d'autonomie.

### Pour les lecteurs adolescents, à partir de 12-13 ans



Moka : **Pourquoi ?** (éd. L'Ecole des loisirs, 2005). Pourquoi Wafa s'est-elle enfuie, emmenant avec elle sa petite sœur ? Rien pourtant ne laissait présager la fugue de cette fille docile, bonne élève, aînée d'une famille somalienne bien installée. Un récit clair, nuancé, plein de respect pour ses personnages, sur le difficile sujet de l'excision.



Maryline Desbiolles : **Aïzan** (éd. L'Ecole des loisirs, 2006). Venues de Tchétchénie, la petite Aïzan et sa mère vivent dans une cité près de Nice. Un beau portrait d'enfant dont on découvre les réflexions et les rêves, à travers les épisodes plus ou moins dramatiques de son quotidien de collégienne.



Jean-Paul Nozière : **Tu peux pas rester là** (éd. Thierry Magnier, 2008). La mobilisation des habitants d'une petite ville de Bourgogne contre l'expulsion d'une femme chinoise et de sa fille : elles sont sans papiers... mais non sans amis !

### ET ENCORE D'AUTRES TITRES

Saphia Azzeddine : **La Mecque-Phuket** (éd. Léo Scheer, 2010)  
Laurence Cossé : **Les amandes amères** (éd. Gallimard, 2011)  
Marie Ndiaye : **Trois femmes puissantes** (éd. Gallimard, 2009)

### FESTIVAL

## Festival Migrant'scène : fêtons les migrations au féminin !

Du 15 novembre au 1er décembre, Migrant'scène, le festival de La Cimade, nous propose de découvrir toute la diversité des parcours des femmes migrantes.



© La Cimade

Imaginé à Toulouse en 1999 et structuré à l'échelle nationale depuis 2006, le festival Migrant'scène est désormais présent dans une quarantaine de villes en France. À l'initiative de La Cimade, il propose chaque année deux semaines d'événements, de débats, de rencontres et de fêtes pour croiser les regards et les imaginaires sur les migrations. C'est une initiative originale, qui réunit et mobilise les milieux de la solidarité, de l'art, de la culture, de l'éducation, de la recherche ou encore de l'éducation populaire, au profit de publics larges et variés. C'est aussi un espace où s'ouvrent et se vivent tous les champs des possibles. De ville en village, le festival s'offre avec simplicité comme un lieu d'échanges pour tous ceux qui le souhaitent, quels que soient leurs univers. Convivialité, altérité, créativité, curiosité, bienveillance... autant d'atouts pour favoriser le dépassement de nos préjugés.

### Remettre à l'honneur l'hospitalité

Quitter son pays est un droit inscrit dans la Déclaration Universelle des droits de l'Homme. La question des migrations est au cœur de l'histoire

et de la structure de nos sociétés. Mais cela n'empêche pas nos préjugés, issus de toutes nos peurs, renforcés par une représentation politique tenace qui considère l'étranger comme une menace potentielle. Une politique défensive ne peut être la réponse aux enjeux actuels et à venir des migrations. C'est pourquoi le festival Migrant'scène choisit au contraire de fêter les migrations, d'interroger les politiques et mécanismes qui les sous-tendent, et de remettre à l'honneur l'hospitalité comme fondement de notre société et de notre

rapport à l'autre quel qu'il soit. À l'affiche, selon les lieux : des films, des spectacles vivants, des expositions, des débats, du slam, des concerts, du théâtre forum, des ateliers de création, des conférences, des performances, des arts plastiques, de l'écriture, des lectures, des restos éphémères. Autant d'événements au service de la découverte, en 2013, des parcours migratoires au féminin. Plus de 200 partenaires et de 400 bénévoles participent cette année au festival et vous attendent.



© La Cimade

Retrouvez le programme du festival le plus proche de chez vous sur [www.migrantscene.org](http://www.migrantscene.org)

Lyon (Migrant'scène 2012)

Lyon (Migrant'scène 2012)

Toulouse (Migrant'scène 2012)



© La Cimade



[www.migrantscene.org](http://www.migrantscene.org)

# festival migrant' scène

15 nov.  
– 1er déc.

2013

regards croisés  
sur les migrations

**La Cimade**  
L'humanité passe par l'autre